

Prix inter facultés de dispensation d'ordonnances/Règlement 2015

I. Objectifs :

- Valoriser auprès des étudiants l'aspect oral de la dispensation d'ordonnance en insistant sur la qualité et la pertinence des conseils donnés aux patients.
- Valoriser le rôle de conseil du pharmacien lors de la dispensation d'ordonnances.
- Permettre aux enseignants de visualiser des oraux d'autres facultés.
- Valoriser la filière officine dans les facultés.
- Récompenser les étudiants qui donnent les bons conseils pharmaceutiques tout en créant un climat de confiance avec le patient.
- Promouvoir le rôle de conseil du pharmacien d'officine en diffusant dans les médias les meilleures prestations filmées.

II. Principe :

Faire présenter par des étudiants de 6^{ème} année filière officine, volontaires, une dispensation d'ordonnance, à l'oral, en présence d'un jury local et filmée en vidéo. Cet oral ne fera pas partie de l'examen de validation de stage. Cet oral se déroulera le même jour, dans le même créneau horaire, dans toutes les facultés participantes et avec la même ordonnance pour avoir les mêmes critères de jugement. Un pharmacien jouera le rôle du patient ou de son représentant de la manière la plus neutre possible afin de ne pas influencer les candidats. Chaque faculté sélectionnera, avec un jury local, le candidat qui participera à la finale nationale à Paris au siège de l'Ordre national des pharmaciens. Tous les candidats sélectionnés (un par faculté) ainsi que leurs maîtres de stage respectifs seront invités à assister à la finale nationale. Les vidéos des candidats sélectionnés seront envoyées au service audio-visuel de l'université de Lyon 1 afin de réaliser une compilation. Cette compilation sera envoyée en ligne ou sous forme de DVD aux différents membres du jury national.

Le jury national est composé:

- Du président du conseil central A de l'Ordre des pharmaciens ou de son représentant.
- Du président du conseil central D de l'Ordre des pharmaciens ou de son représentant.
- Du président du conseil central E de l'Ordre des pharmaciens ou de son représentant.
- Du président du collège des pharmaciens maîtres de stage ou de son représentant.
- Du président de l'APPEX ou de son représentant.
- Du président de l'UTIP ou de son représentant.

Lors de la finale nationale, le jury national décidera des trois vainqueurs du prix, et les vidéos de ces trois candidats seront projetées à l'assemblée présente. Les candidats n'auront pas d'autres épreuves le jour de la finale. Ils pourront s'exprimer avec les représentants nationaux et répondre aux questions de la presse. Il est conseillé aux enseignants d'inciter les étudiants sélectionnés, ainsi que leurs maîtres de stage, à venir assister à cette finale. Il est également demandé aux représentants de chaque faculté de faire en sorte que l'emploi du temps permette aux lauréats de venir.

III. Protocole :

Dans chaque faculté, les enseignants et les associations d'étudiants devront faire la promotion de ce prix afin d'inciter les stagiaires de 6^{ème} année à s'inscrire.

Les inscriptions seront ouvertes exclusivement aux stagiaires de 6^{ème} année qui se destinent à exercer en officine.

Le nombre de participants doit être suffisant pour que la sélection locale puisse avoir lieu et pas trop important pour que la durée de la sélection ne soit pas trop fastidieuse. Il est conseillé de sélectionner le lauréat dans chaque faculté parmi une dizaine de participants environ.

Le sujet sera envoyé par courrier électronique à chaque représentant des facultés participantes.

Dans chaque faculté, les étudiants et le jury seront convoqués une demi-heure avant le début de l'épreuve. Lors de cette convocation un power point commun à toutes les facultés sera présenté aux candidats.

Les étudiants découvriront la salle dans laquelle se passera le concours. L'enseignant responsable du concours leur présentera les membres du jury, leur expliquera le déroulement du concours et la place qu'ils devront occuper par rapport au jury et à la caméra vidéo. Les candidats seront informés du fait que leur prestation sera filmée et que le film pourra être utilisé dans leur faculté mais aussi dans d'autres facultés de pharmacie, toujours à titre pédagogique. Les candidats seront également informés que les vidéos des vainqueurs pourront être mises en ligne sur internet.

Chaque étudiant devra porter une blouse blanche et un badge de pharmacien. Les médicaments de l'ordonnance auront été préparés auparavant par l'enseignant responsable. Toutefois ces médicaments ne seront pas visibles à ce moment afin de ne pas favoriser les candidats passant en dernier. L'ordre de passage sera tiré au sort.

Quelques minutes avant le début de l'épreuve, les étudiants seront placés dans une salle à part sous surveillance pour éviter toute communication avec l'extérieur et passeront un par un dans la salle du concours.

Les téléphones portables, désactivés, seront déposés dans la pharmacie expérimentale avant le début du concours et seront repris au fur et à mesure du passage des candidats. Les candidats seront ensuite amenés un par un dans la salle du concours. A la fin de chaque passage, chaque candidat attendra la fin du concours dans une deuxième salle également sous surveillance pour éviter toute communication avec les candidats dans l'autre salle. **Dans les salles d'attente, les candidats pourront, bien entendu, communiquer entre eux.**

Une caméra vidéo fixe filmera le candidat en plan fixe, format 16/9. Il n'y aura qu'une prise de vue sans coupure par candidat. Toutefois si un problème technique survient dans la première minute de l'enregistrement vidéo (son, image, autre), le candidat sera autorisé à recommencer immédiatement l'intégralité de sa prestation.

La caméra sera disposée de manière à filmer le candidat de face ou de $\frac{3}{4}$. Le patient pourra apparaître à l'écran. Le nom du candidat n'apparaîtra pas à l'écran. **Chaque candidat disposera d'un temps maximum (défini par le rédacteur du sujet) pour réaliser la dispensation et les conseils.** Si le patient constate que le candidat déborde sur ce temps, il devra faire en sorte que la conversation se termine. Pour cela, on peut conseiller de placer deux horloges, l'une visible par le candidat et l'autre visible par le patient.

Chaque candidat disposera de deux minutes avant le début de la prestation vidéo afin de visualiser les médicaments et accessoires mis à sa disposition.

Le patient présentera l'ordonnance au candidat qui ne disposera pas de temps de préparation et qui dispensera directement avec les conseils appropriés les médicaments prescrits et demandés par le patient. Sur le comptoir sera disposé, à l'envers, le dossier pharmaceutique préalablement imprimé. Le candidat ne lira ce dossier qu'après avoir pris connaissance de l'ordonnance du jour et de la carte vitale du patient.

Le VIDAL sera mis à disposition du candidat (dans le temps imparti). Aucun autre document ne sera remis au candidat. Une note sera consultée par le patient correspondant aux différentes réponses que le candidat pourrait poser. Cette note ne devra pas être visible par le candidat.

Le candidat ne devra pas noter quoi que ce soit sur la prescription, ni sur les conditionnements (qui devront être réutilisés pour les autres candidats). Toutefois le candidat pourra faire semblant de noter avec un crayon sans mine. Le patient répondra à toutes les questions du candidat selon la grille fournie, mais ne donnera certaines informations que si le candidat le lui demande. Entre chaque passage, le jury prendra quelques instants pour remplir la grille et noter ses impressions **Le jury ne posera aucune question aux candidats.** A la fin de l'ensemble des passages, le jury délibère et donne les résultats immédiatement.

Dans chaque faculté, le jury sera composé de 5 membres au minimum :

- un enseignant,
- un pharmacien maître de stage,
- un pharmacien délégué de l'UTIP,
- un pharmacien élu régional de la section D,
- un pharmacien élu du CROP.

Le jury pourra également inviter à titre expérimental et consultatif

- Une personne non pharmacien.

Les membres des jurys locaux sont désignés par chaque partenaire de ce prix.

Les membres du jury pourront être des élus locaux ou nationaux.

Les maîtres de stage ne peuvent siéger dans le jury que si leur stagiaire ne participe pas au prix.

IV. Rédaction du sujet :

Chaque année une faculté différente rédigera le sujet en totalité :

On désigne par le terme sujet : l'ordonnance qui sera présentée aux étudiants, le dossier pharmaceutique du patient (avec les dates de dispensation), les médicaments mis à disposition des étudiants (y compris les médicaments génériques éventuels), la grille de correction, le texte et les réponses auxquelles devra se tenir la personne qui jouera le rôle du patient ou de son mandataire.

Le sujet comportera une ordonnance associée ou non à une demande spontanée, soit d'un médicament, soit d'un conseil. Les conseils de parapharmacie ne seront pas prioritaires pour ce prix. Une interaction peut intervenir sur l'ordonnance ou avec le dossier pharmaceutique ou avec l'état physiologique du patient, ou avec l'éventuelle demande spontanée, mais cela n'est pas obligatoire.

Le prescripteur ne sera pas joignable et l'étudiant devra gérer les problèmes seul selon ses compétences et en respectant la législation en vigueur.

Le patient disposera d'un dossier pharmaceutique consultable par l'étudiant sur présentation de la carte vitale. La personne se présentant devant les étudiants pourra être une femme ou un homme ou bien indistinctement l'un des deux. Ce point devra être précisé lors de l'envoi du sujet afin de faciliter l'organisation dans chaque faculté. Cette personne pourra être le patient, son mandataire, ou son tuteur (pour les enfants).

Le rédacteur du sujet déterminera, après l'avoir testé, le temps qui sera demandé à tous les candidats pour mener à bien leur prestation.

La prestation filmée de chaque étudiant ne devra pas dépasser le temps imparti, l'enseignant fera en sorte de clôturer la conversation avant le terme. Le fait de dépasser le temps imparti pénalisera le candidat en finale.

L'étudiant pourra disposer du Vidal, mais sa consultation ne devra pas être une priorité et, en tout état de cause, la consultation du Vidal sera incluse dans le temps imparti.

Les médicaments seront disposés sur une étagère ou dans un lieu proche du comptoir et facilement accessibles afin d'éviter une perte de temps.

Sur cette étagère, il pourra y avoir d'autres médicaments qui n'ont pas d'utilité dans le contexte, mais leur liste devra être fixée dans la rédaction du sujet.

Tant que toutes les facultés n'auront pas de logiciels de dispensation à mettre à disposition des étudiants, l'usage de l'informatique ne sera pas autorisé.

Le sujet comportera également une grille de correction qui reprendra de façon exhaustive les notions essentielles devant être abordées par les étudiants. Une part importante de la note, correspondra à l'aspect visuel de cette dispensation. Il est important que l'étudiant inspire confiance au patient par ses connaissances scientifiques, mais également par sa facilité de communication.

Le contexte personnel de la personne qui jouera le rôle du patient ou de son mandataire (caractère, état d'esprit à la sortie du cabinet médical, niveau de compréhension...) sera précisé dans le sujet. Le texte du patient ou du mandataire sera écrit ainsi que les réponses aux questions éventuelles des étudiants. La personne qui sera face aux étudiants ne devra pas s'écarter de ce texte et des réponses prévues. La rédaction du texte du patient devra donc être la plus exhaustive possible.

Tous les documents du sujet devront être validés localement au sein de la faculté rédactrice du sujet par un pharmacien officinal maître de stage, par un pharmacien officinal adjoint élu de la section D de l'ordre des

pharmaciens, par un universitaire enseignant en pharmacologie ou pharmacie clinique et par un universitaire enseignant en droit et législation.

Tous les documents du sujet devront ensuite être validés par un comité de relecture national composé d'un pharmacien membre de l'APPEX, d'un pharmacien élu de la section D, d'un pharmacien membre du collège des maîtres de stage et d'un pharmacien membre de l'UTIP.

Ce comité de relecture aura toute autorité pour proposer des modifications éventuelles à toute ou partie du sujet. Le comité de relecture testera le sujet pour vérifier, entre autres, la durée du temps imparti. Le sujet, une fois modifié, sera envoyé aux personnes l'ayant rédigé avec les modifications apparaissant clairement pour la validation finale.

Toutes les personnes participantes à la rédaction ou à la relecture du sujet ne devront en aucun cas divulguer le sujet ou des éléments du sujet à des tierces personnes.

Les seules personnes devant avoir accès au sujet avant la date du prix sont les personnes ayant participé à sa rédaction : le comité de relecture, les correspondants de chaque faculté organisateurs locaux et les personnes qui joueront le rôle des patients. Les personnes qui auront connaissance du sujet s'engagent, à partir de ce moment, à ne plus faire d'ED de commentaires d'ordonnances aux étudiants.

Les membres des jurys locaux ne connaîtront le sujet que le jour même du prix.

V. ORGANISATION DE LA FINALE :

La finale sera organisée à Paris, au siège de l'Ordre, 4 avenue Ruysdaël, 75379 Paris cedex 08.

Seront invités à cette finale

- La présidente du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens ou son représentant
- Les présidents de sections A, D et E de l'Ordre National des pharmaciens ou leurs représentants
- Les lauréats de chacune des facultés participantes
- Les doyens des facultés participantes
- Les pharmaciens maîtres de stage des étudiants finalistes
- Des journalistes de la presse professionnelle et généraliste

L'UTIP, l'APPEX, le Collège français des conseillers et maîtres de stage, les sections A, D et E de l'Ordre national des pharmaciens sont chargés, pour chacun, d'inviter à cette finale leurs représentants choisis parmi leurs membres.

Au cours de cette finale, trois prix seront remis :

- 1000 € au premier
- 500 € au deuxième
- 250 € au troisième.

Les autres lauréats recevront un diplôme attestant de leur participation à ce concours.

Les vidéos de ces trois lauréats seront projetées au cours de cette cérémonie.

Les vidéos seront échangées, avec l'accord des étudiants, entre les facultés, ce qui sera pédagogiquement intéressant pour les enseignants.

VI. FINANCEMENT

Le financement du concours sera assuré de la manière suivante :

- les prix d'un montant total de 1750 € seront financés conjointement par l'UTIP pour un montant de 875 euros et par le Collège des maîtres de stage pour un montant de 875 euros.
- le déplacement du lauréat jusqu'à Paris (train ou autre) sera assuré par l'Association locale des maîtres de stage.

- les sections A et D de l'Ordre National des Pharmaciens prendront en charge, à parts égales, les frais de réception de la finale (déjeuner, mise à disposition de l'amphithéâtre Brudon, visite du musée, ...).
- Les frais de copies des DVD seront à la charge de l'APPEX.
- Le Collège des maîtres de stage s'occupera d'envoyer les invitations aux candidats et à leurs maîtres de stage.
- l'UTIP, l'APPEX, le Collège français des conseillers et maîtres de stage, les sections A, D et E de l'Ordre national des pharmaciens détermineront par eux-mêmes les conditions de prise en charge de leurs membres invités.

VII. DETAILS ET CALENDRIER POUR LE PRIX 2015 :

Date d'envoi du sujet complet au comité de relecture : **lundi 9 mars 2015**

Date d'envoi du sujet complet aux représentants de chaque faculté participante : **lundi 23 mars 2015**

Date de la réalisation du prix dans toutes les facultés : **lundi 30 mars 2015 à 14H00**

Date limite d'envoi du nom, prénom et adresse des candidats sélectionnés ainsi que de leurs maîtres de stages respectifs : **samedi 4 avril 2015**

Envoi par courriel à Karine Pansiot, Michèle Tanne et Olivier Catala

karine.pansiot@free.fr, michele_tanne@yahoo.fr, olivier.catala@univ-lyon1.fr

Date limite d'envoi de la vidéo (en ligne ou sur support DVD) de chaque candidat sélectionné par faculté : **samedi 11 avril 2015**

Si l'envoi se fait par DVD, celui-ci devra contenir uniquement la prestation du lauréat de chaque faculté au format **MPEG2** ou **MPEG4** ou **AVI**, ainsi qu'un courrier mentionnant le nom et prénom ainsi que la faculté d'origine du candidat. Pour l'envoi des vidéos en ligne, il est conseillé aux services informatiques de chaque faculté, de prendre contact avec Madame Solaine Reynaud (Solaine.reynaud@univ-lyon1.fr) qui se charge de réaliser le montage final.

Envoi à Madame Solaine Reynaud : Université Claude Bernard Lyon 1
 Domaine Rockefeller
 Médiathèque Paul Zech
 Mme Solaine Reynaud
 8 avenue Rockefeller
 69373 Lyon cedex 08

Date limite d'envoi du lien Internet aux membres du jury national pour leur permettre de visualiser les vidéos : **samedi 25 avril 2015**

Date limite d'envoi des invitations aux candidats sélectionnés et à leur maître de stage : **lundi 18 mai 2015**

Date de la finale nationale :

Vendredi 12 juin 2015 à 10h00 au siège du conseil national de l'ordre des pharmaciens

4 avenue Ruysdael 75379 Paris cedex 08